



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3417 — Mardi 25 Août 2009

— 14^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2009 2

AVIS DU CMF

AUTORISATION D'UNE OPERATION D'ACQUISITION DE BLOC DE CONTROLE DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE DE MISE EN VALEUR DES ILES DE KERKENNAH –SOMVIK– 3

AVIS DES SOCIETES

OFFRE A PRIX FERME –OPF– ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE

SOCIETE « LES CIMENTS DE BIZERTE » 4 - 9

COURBE DES TAUX

9

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

10

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2009 : SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT –TUNINVEST-SICAR–

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2009 : UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE –UBCI–

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE
DE LA BOURSE RELATIF A LA PUBLICATION
DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2009**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- **Fournir au CMF et à la BVMT**, sur supports papiers et magnétique, **leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2009** accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes les concernant, et ce, **au plus tard le 31 août 2009**.

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

AVIS DU CMF

**AUTORISATION D'UNE OPÉRATION
D'ACQUISITION DE BLOC DE CONTRÔLE DANS LE CAPITAL
DE LA SOCIÉTÉ DE MISE EN VALEUR
DES ILES DE KERKENNAH
- SOMVIK -**

En application de l'article 6 de la loi n°94-17 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et en réponse à une demande introduite dans les conditions de l'article 166 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, par la société Kyranis S.A, le Conseil du Marché Financier a autorisé, par décision n°28 du 25 août 2009, l'opération d'acquisition d'un bloc de contrôle, selon les conditions suivantes :

- Société visée : la Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah -SOMVIK-
- Acquéreur : la société Kyranis S.A
- Cédants :
 - o Société Bel Aladin détenant 55 000 actions, représentant 61,11% du capital ;
 - o Société Bel Tourisme détenant 30 000 actions, représentant 33,33 % du capital ;
 - o Mr Mohamed Belajouza détenant 229 actions, représentant 0,25% du capital ;
 - o Mr Mourad Belajouza détenant 201 actions, représentant 0,22% du capital ;
 - o Mme Rym Ben Fadhel née Belajouza détenant 201 actions, représentant 0,22% du capital.
- Nombre d'actions objet de la cession : 85 631 actions de la Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah -SOMVIK- représentant 95,15% du capital
- Prix de cession : soit 43,209 dinars par action de nominal 5 dinars

Parallèlement et en application des dispositions de l'article 6 visé ci-dessus, le Conseil du Marché Financier a décidé de soumettre la société Kyranis S.A à une procédure de maintien de cours, au même prix de cession du bloc, sur le reste des actions composant le capital de la SOMVIK appartenant aux actionnaires personnes physiques et morales, possédant individuellement au plus 5% du capital de ladite société et ce, en application de la réglementation en vigueur. La période de maintien de cours sera fixée, par décision du Conseil du Marché Financier, dès la réalisation de l'opération d'acquisition du bloc de contrôle sus-visée.

AVIS DES SOCIETES

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ « LES CIMENTS DE BIZERTE »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « Les Ciments de Bizerte ».

Dans le cadre du prospectus, la société « Les Ciments de Bizerte » a pris les engagements suivants :

- se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières ;
- tenir une communication financière au moins une fois par an.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ « LES CIMENTS DE BIZERTE » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 07/08/2009, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « Les Ciments de Bizerte » au marché principal de la cote de la Bourse.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société « Les Ciments de Bizerte » se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 11,500 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

- **Décisions ayant autorisé l'opération :**

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 17/07/2009, et conformément à la décision de la CAREPP du 29/06/2009, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « Les Ciments de Bizerte » tenue le 05/08/2009 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

- **Autorisation d'augmentation du capital :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 05/08/2009 a décidé d'augmenter le capital social de la société « Les Ciments de Bizerte » de 35 237 830 dinars à 44 047 290 dinars par souscription en numéraire d'un montant de 8 809 460 dinars et l'émission de 8 809 460 actions nouvelles au prix d'émission de 11,500 dinars l'action, représentant un nominal de un (1) dinar et une prime d'émission de 10,500 dinars à libérer intégralement à la souscription.

- **Droit préférentiel de souscription :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 05/08/2009 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital au public à l'occasion de l'introduction des titres de la société à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

En conséquence de la décision de l'augmentation du capital social réservée au public, les anciens actionnaires renoncent à leurs droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital. Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

OFFRE A PRIX FERME - OPF -**• Cadre de l'offre :**

L'introduction s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique, de 8 809 460 actions d'une valeur nominale de un (1) dinar chacune, représentant 20% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

1- Présentation de la société :

Dénomination : « Les Ciments de Bizerte »

Siège social : Baie de Sebra – BP 53 – 7018 Bizerte

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 01/11/1950

Capital social : 35 237 830 dinars divisé en 35 237 830 actions de nominal un (1) dinar* entièrement libérées.

Objet social :

La société a principalement pour objet :

- La fabrication, la vente et l'exportation des chaux, ciments et produits hydrauliques ou non et, généralement de tous produits concernant le bâtiment.
- L'étude de toutes affaires industrielles, minières, commerciales ou agricoles.
- L'exploitation de l'énergie électrique sous toutes ses formes, l'acquisition et l'établissement de toutes installations électriques ou de toute autre nature.
- La création, l'acquisition, et l'exploitation de tous moyens de transport pouvant être utiles ou nécessaires à l'exploitation des usines et des établissements industriels de la société.
- La création la construction, l'acquisition, l'aménagement, la prise à bail, la location et l'exploitation de toutes concessions, de tous immeubles, bâtiments et locaux, ainsi que tout le matériel, machines, mobilier et accessoires nécessaires aux besoins industriels et commerciaux de la société.
- L'exploitation de toutes mines, carrières, forêts chutes d'eau, etc...
- L'installation et l'exploitation de toutes industries annexes comportant notamment l'acquisition, l'achat, la prise, l'obtention, la cession, la vente et l'exploitation de tous brevets, certificats, licences et de tous procédés brevetés ou non se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.
- La prise de participation directe ou indirecte de la Société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en Tunisie ou à l'étranger, sous quelques formes que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'Objet Social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.
- Et généralement toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter de l'utilité pour la société, favoriser ou développer ses intérêts.

2- Période de validité de l'offre :

L'offre à prix ferme est ouverte au public du **10/09/2009 au 30/09/2009 inclus**.

3- Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2009**.

(*) L'AGE du 05/08/2009 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 1 dinar.

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

4- Prix de l'offre :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société « Les Ciments de Bizerte » a été fixé à **11,500 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

5- Etablissements domiciliataires :

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Les Ciments de Bizerte » exprimées dans le cadre de la présente offre.

La somme relative à l'augmentation de capital sera versée au compte indisponible n°03 135 120 0321 046237 68 ouvert auprès de la Banque Nationale Agricole Succursale de Tunis.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :

L'opération proposée porte sur une offre à prix ferme de 8 809 460 actions nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation du capital réservée au public, soit 20% du capital social après réalisation de l'augmentation telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 05/08/2009.

Les actions offertes dans le cadre de la présente offre à prix ferme seront réparties en cinq catégories :

- ❖ **Catégorie A** : 60% des actions offertes, soit 5 285 676 actions, seront réservées aux institutionnels privés tunisiens autres que les OPCVM (banques, assurances, SICAF, SICAR et les caisses de retraite) sollicitant au plus 2 202 364 actions, soit 5% du capital social après augmentation ;
- ❖ **Catégorie B** : 15% des actions offertes, soit 1 321 419 actions, seront réservées aux OPCVM privés tunisiens (SICAV et FCP) ;
- ❖ **Catégorie C** : 20% des actions offertes, soit 1 761 892 actions, seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes sollicitant au minimum 101 actions et au plus 220 236 actions soit 0,5% du capital social après augmentation ;
- ❖ **Catégorie D** : 4% des actions offertes, soit 352 378 actions, seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 100 actions ;
- ❖ **Catégorie E** : 1% des actions offertes, soit 88 095 actions, seront réservées au personnel de la Société « Les Ciments de Bizerte ».

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom et le numéro de la carte d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que le numéro de la carte d'identité nationale du père ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les institutionnels : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les Fonds Communs de Placement (FCP), il y a lieu d'indiquer l'identification des gestionnaires suivie de la dénomination du FCP. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à dix (10) actions ni supérieur à 0,5% du capital social, soit 220 236 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social, soit 2 202 364 actions pour les institutionnels. En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale par catégorie.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées précédemment. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

7- Modalités de paiement du prix :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société « Les Ciments de Bizerte » a été fixé à **11,500 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la Société Les Ciments de Bizerte dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au souscripteur dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

8- Mode de répartition des titres :

Les actions offertes seront réparties en cinq catégories

- ❖ 60% pour la catégorie A « les institutionnels privés tunisiens autres que les OPCVM », soit 5 285 676 actions,
- ❖ 15% pour la catégorie B « les OPCVM privés tunisiens », soit 1 321 419 actions,
- ❖ 20% pour la catégorie C « les personnes physiques et/ou morales tunisiennes sollicitant au minimum 101 actions et au plus 220 236 actions », soit 1 761 892 actions,
- ❖ 4% pour la catégorie D « les personnes physiques et/ou morales tunisiennes sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 100 actions », soit 352 378 actions,
- ❖ 1% pour la catégorie E « le personnel de la Société Les Ciments de Bizerte », soit 88 095 actions.

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

- **Pour les catégories A, B, C et E** : les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue.
Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement
- **Pour la catégorie D** : les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B puis à la catégorie C puis à la catégorie D puis à la catégorie E.

9- Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états de demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états de demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

10-Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de la BNA Capitaux - intermédiaires en Bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procèdera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

11-Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribué, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

12-Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtra une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Les actions anciennes de la société « Les Ciments de Bizerte » sont inscrites sur les comptes de la STICODEVAM depuis le 23/07/2009 sous le code ISIN TN0007350010.

Les actions de la société seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par la BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse.

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

13- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 09-0663 du 24 août 2009, sera incessamment mis à la disposition du public auprès de la société « Les Ciments de Bizerte », de la BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

2009 - AS - 1732

AVIS

COURBE DES TAUX DU 25 AOUT 2009

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,390%		
TN0008002305	BTCT 52 semaines 27/10/2009		4,363%	
TN0008002313	BTCT 52 semaines 24/11/2009		4,351%	
TN0008002321	BTCT 52 semaines 02/03/2010		4,309%	
TN0008002347	BTCT 52 semaines 06/04/2010		4,294%	
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		4,291%	1 014,640
TN0008002354	BTCT 52 SEMAINES 11/05/2010		4,279%	
TN0008002362	BTCT 52 SEMAINES 08/07/2010		4,254%	
TN0008002370	BTCT 52 SEMAINES 10/08/2010	4,240%		
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010	4,250%		
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"	4,280%		1 000,319
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,325%	1 039,150
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,397%	1 019,018
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,440%	1 061,144
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,477%	1 123,585
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,494%	1 160,792
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,537%	1 116,312
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,616%		1 034,603
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,699%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,804%	1 124,752
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,004%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,039%		1 033,689
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,485%	1 126,314

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR LIQUIDATIVE du 24/08/2009	VALEUR LIQUIDATIVE du 29/08/2009	PLUS OU MOINS VALUE DEPUIS LE 31/12/2008	
					EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	129,101	129,113	3,553	2,83%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2009	101,898	101,907	2,298	2,22%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	100,868	100,876	2,811	2,75%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	24/03/2009	103,269	103,281	2,552	2,43%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	27/04/2009	102,731	102,743	2,831	2,71%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	14/04/2009	102,858	102,893	2,769	2,64%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	25/05/2009	101,662	101,673	2,708	2,62%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	13/05/2009	101,246	101,257	2,683	2,60%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	17/04/2009	104,814	104,825	2,847	2,68%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	29/05/2009	103,072	103,084	2,737	2,61%
SANADETT SICAV	AFC	23/04/2009	106,840	106,852	3,233	2,99%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	07/05/2009	102,068	102,103	2,827	2,72%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	15/05/2009	101,877	101,892	2,700	2,61%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	27/05/2009	104,822	104,834	2,747	2,59%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	18/05/2009	102,842	102,854	2,681	2,57%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2009	104,754	104,765	2,739	2,58%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2009	105,419	105,432	2,978	2,80%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	29/05/2009	103,141	103,152	2,731	2,62%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	19/03/2009	103,704	103,717	2,768	2,63%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	14/04/2009	102,735	102,764	2,718	2,60%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	02/06/2009	101,525	101,544	3,259	3,16%
FINA O SICAV	FINACORP	04/05/2009	103,318	103,328	3,398	3,27%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	25/06/2009	102,749	102,760	2,444	2,36%
AL HIFADH SICAV	TSI	15/04/2009	102,985	102,997	2,569	2,53%
POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	-	101,597	101,612	1,612	1,61%
FCP OBLIGATAIRES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,165	1,166	0,026	2,28%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	11,116	11,118	0,285	2,63%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	21/04/2009	10,264	10,265	0,261	2,51%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	28/05/2009	** 100,617	100,690	2,760	2,67%
FCP SECURAS	STB Manager	14/05/2009	100,919	100,933	2,133	2,08%
FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	-	103,347	103,360	2,890	2,88%
SICAV MIXTES						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	42,623	42,636	1,145	2,76%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	30,926	30,929	0,766	2,54%
SICAV BNA	BNA Capitaux	27/04/2009	85,757	85,839	12,721	17,28%
ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	122,838	123,156	21,593	20,95%
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	1 214,216	1 217,656	202,179	19,54%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	20/05/2009	69,867	70,118	10,409	16,97%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	101,613	101,624	5,587	5,58%
ARABIA SICAV	AFC	23/04/2009	66,471	66,467	9,741	16,85%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	18/05/2009	46,500	46,587	3,581	8,05%
SICAV AVENIR	STB Manager	22/05/2009	54,580	54,682	6,577	13,25%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	97,833	97,815	4,813	5,08%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	101,602	101,515	8,417	8,88%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	18/05/2009	14,649	14,643	1,710	12,81%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	88,654	88,672	14,658	19,73%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2009	228,803	228,747	41,871	21,86%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	110,403	110,535	6,162	5,71%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	29/05/2009	1 679,646	1 682,280	255,870	17,83%
FCP MIXTES						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 841,838	1 860,420	237,521	14,64%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 152,033	152,092	12,939	9,18%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 139,155	139,238	7,571	5,67%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	18/05/2009	** 125,509	125,627	6,066	4,93%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	1,823	1,821	0,302	19,88%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	1,559	1,559	0,210	15,57%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 8 550,825	8 543,811	671,865	8,51%
FCP IRADETT 20	AFC	21/04/2009	11,292	11,289	0,620	5,66%
FCP IRADETT 50	AFC	21/04/2009	12,046	12,024	0,727	6,29%
FCP IRADETT 100	AFC	21/04/2009	15,103	15,128	2,263	17,32%
FCP IRADETT CEA	AFC	21/04/2009	14,190	14,200	2,578	21,59%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	14/04/2009	** 113,951	115,645	18,072	17,94%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	16/09/2008	** 115,556	115,976	14,791	14,62%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	16/09/2008	** 113,192	113,568	9,533	9,16%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	29/05/2009	15,915	15,908	2,993	22,87%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 121,022	1 121,935	70,726	6,73%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 6 078,535	6 071,714	736,678	13,81%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	28/05/2009	** 112,046	112,356	6,226	5,55%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	28/05/2009	** 108,920	109,111	9,866	9,55%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 078,443	1 077,951	67,176	6,65%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	127,152	127,231	24,682	24,07%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	554,308	553,754	84,027	17,89%
FCP KOUNOUZ	TSI	*S.C	126,075	126,830	17,989	16,53%
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB Manager	15/05/2009	112,297	112,889	17,941	18,49%
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	*S.C	109,629	110,170	9,846	9,81%
FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	*S.C	107,284	107,740	7,384	7,36%
FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	*S.C	104,352	104,625	4,241	4,22%
FCP SECURITE	BNA Capitaux	*S.C	** 106,863	107,002	6,679	6,66%
FCP OPTIMA	SIFIB BH	*S.C	** 107,323	107,498	7,685	7,70%
AIRLINES FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	*S.C	** 11,5550	11,617	1,617	16,17%
FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	*S.C	** 101,341	101,707	1,707	1,71%
FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	-	101,069	101,174	1,174	1,17%
AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	-	** 10,239	10,228	0,228	2,28%
FCP VALEURS QUIETUDE 2014	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 092,672	5 091,574	91,574	1,83%
ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	-	10,089	10,094	0,094	0,94%
MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	-	** 102,032	102,024	2,024	2,02%

* S.C. :SICAV de type Capitalisation ** V.L. Calculée hebdomadairement *** Plus ou moins value ajustée en fonction des dividendes distribués

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

IMPRIMERIE

**du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

Le Président du CMF :

Mr. Mohamed Ridha CHALGHOU

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

**SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT
-TUNINVEST-SICAR-**

Siège social : Immeuble Iris , Les Berges du Lac -1053 Tunis -

La Société TUNINVEST SICAR publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2009, accompagnés du rapport du commissaire aux comptes, M Fayçal DERBEL.

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u>		<u>31 Décembre</u>
		<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2008</u>
ACTIFS				
ACTIFS NON COURANTS				
Immobilisations financières		4 600 084	5 017 399	4 830 756
Moins : provisions		(860 100)	(515 100)	(860 100)
	3	<u>3 739 984</u>	<u>4 502 299</u>	<u>3 970 656</u>
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u><u>3 739 984</u></u>	<u><u>4 502 299</u></u>	<u><u>3 970 656</u></u>
ACTIFS COURANTS				
Autres actifs courants	4	690 819	486 120	285 706
Placements et autres actifs financiers	5	5 206 131	1 741 280	3 647 650
Liquidités et équivalents de liquidités		31 948	896	350
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>5 928 898</u>	<u>2 228 296</u>	<u>3 933 706</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u><u>9 668 882</u></u>	<u><u>6 730 595</u></u>	<u><u>7 904 362</u></u>

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u>		<u>31</u> <u>Décembre</u>
		<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2008</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		4 830 000	4 830 000	4 830 000
Réserves		483 000	472 088	472 088
Résultats reportés		1 935 800	425 268	425 268
Actions propres		(4 772)	-	-
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>7 244 028</u>	<u>5 727 356</u>	<u>5 727 356</u>
Résultat de la période		1 776 185	521 290	1 521 444
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	6	<u><u>9 020 213</u></u>	<u><u>6 248 646</u></u>	<u><u>7 248 800</u></u>
PASSIFS				

PASSIFS COURANTS

Autres passifs courants	7	<u>648 669</u>	<u>481 949</u>	<u>655 562</u>
TOTAL DES PASSIFS		<u>648 669</u>	<u>481 949</u>	<u>655 562</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>9 668 882</u>	<u>6 730 595</u>	<u>7 904 362</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	<u>30 Juin</u>		<u>31 Décembre</u>
		<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2008</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus des titres	8	1 888 434	832 957	2 370 302
Autres revenus	9	256	490	37 646
<u>Total des produits d'exploitation</u>		<u>1 888 690</u>	<u>833 447</u>	<u>2 407 948</u>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Dotations aux provisions		-	200 000	545 000
Charges nettes sur cession de titres	10	20 641	30 168	17 271
Autres charges d'exploitation	11	89 975	79 424	320 087
<u>Total des charges d'exploitation</u>		<u>110 616</u>	<u>309 592</u>	<u>882 358</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>1 778 074</u>	<u>523 855</u>	<u>1 525 590</u>
Autres pertes ordinaires		-	(1 732)	(1 731)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>1 778 074</u>	<u>522 123</u>	<u>1 523 859</u>
Impôts sur les sociétés		(1 889)	(833)	(2 415)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		<u>1 776 185</u>	<u>521 290</u>	<u>1 521 444</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	<u>30 Juin</u>		<u>31 Décembre</u>
		<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2008</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Résultat net		1 776 185	521 290	1 521 444
Ajustements pour :				
Dotations aux provisions		-	200 000	545 000
Plus values sur cessions d'immobilisations financières	8	(1 362 123)	(455 774)	(1 933 420)

Variations des :

Autres actifs courants	4	(405 112)	(234 232)	(33 818)
Placements et autres actifs financiers	5	(1 610 977)	544 684	(1 348 368)
Autres passifs courants	12	(6 599)	(9 001)	165 085
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>(1 608 626)</u>	<u>566 968</u>	<u>(1 084 077)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-	(564 710)	(610 280)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	13	1 644 997	625 393	2 321 461
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>1 644 997</u>	<u>60 683</u>	<u>1 711 181</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions	6	-	(676 200)	(676 200)
Encaissement provenant de la cession des actions propres	6	3 109	-	-
Décaissement provenant du rachat des actions propres	6	(7 882)	-	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>(4 773)</u>	<u>(676 200)</u>	<u>(676 200)</u>
Variation de trésorerie		<u>31 598</u>	<u>(48 550)</u>	<u>(49 096)</u>
Trésorerie au début de la période		350	49 446	49 446
Trésorerie à la clôture de la période		31 948	896	350

NOTES AUX ETATS FINANCIERS**NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société Tunisienne d'Investissement est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 2 Mars 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, avec un capital de D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 15 Mai 1998 a décidé la transformation de « TUNINVEST – SICAF » en société d'investissement à capital risque. En conséquence la société prend la dénomination de « TUNINVEST – SICAR »

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 avril 2004 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 10.000.000 à D : 7.850.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 1.000.000 d'actions en la ramenant de 10,000 Dinars à 8,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 2,000 Dinars par action.
- L'annulation de 18.750 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.850.000, soit 981.250 actions de 8,000 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 mai 2005 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7 850 000 à D : 7.350.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 981.250 d'actions en la ramenant de 8,000 dinars à 7,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 0,500 Dinars par action.

- L'annulation de 1.250 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.350.000, soit 980 000 actions de 7,500 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2006 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7 350 000 à D : 6.279.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 980.000 d'actions en la ramenant de 7,500 dinars à 6,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,000 Dinars par action.
- L'annulation de 14.000 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 6.279.000, soit 966 000 actions de 6,500 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 10 mai 2007 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 6.279.000 à D : 4.830.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 6,500 dinars à 5,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,500 Dinars par action.

La société a pour objet, la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

La société est régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988 relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée par les lois n° 92-113 du 23 Novembre 1992, n° 95-87 du 30 Octobre 1995, n° 2001-83 du 24 juillet 2001, n°2001-91 du 7 Août 2001, n° 2003-80 du 29 Décembre 2003 et n° 2008-78 du 22 Décembre 2008.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

En vertu de l'article 48 § VII quater, la société est autorisée à déduire du bénéfice imposable, les plus values de cession des actions et des parts sociales réalisées.

Par ailleurs, la société a opté en 1998 pour l'assujettissement partiel à la taxe sur la valeur ajoutée.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisés dans les états intermédiaires par rapport aux états financiers annuels arrêtés au 31 Décembre 2008.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

		<u>30 Juin</u>		<u>31 Décembre</u>
		<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2008</u>
Titres de participation	(A)	3 803 811	4 137 567	3 985 758
Titres immobilisés		650 100	650 100	650 100
Créances immobilisées	(B)	146 173	229 732	194 898
		<u>4 600 084</u>	<u>5 017 399</u>	<u>4 830 756</u>
Montant brut				

A déduire :

Provisions	(C)	(860 100)	(515 100)	(860 100)
		<hr/>	<hr/>	<hr/>
Montant net		3 739 984	4 502 299	3 970 656

A/ TITRES DE PARTICIPATION

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Plus values</u>
<u>Solde au 31 Décembre 2008</u>	3 985 758	
<u>Cession de la période</u>		
* Société MEDIS	(181 947)	1 362 123
	<hr/>	<hr/>
<u>Solde au 30 Juin 2009</u>	3 803 811	1 362 123

B/ CREANCES IMMOBILISEES

Les créances matérialisées par des billets à ordre à plus d'un an s'élèvent au 30 Juin 2009 à D : 146.173 contre D : 194.898 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin</u>		<u>31</u>
	<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>Décembre</u>
			<u>2008</u>
- Créances sur cession des actions TECHNO CATHERING	-	9 835	-
- Créances sur cession des actions TUNISIA SEAWAYS	-	25 000	-
- Créances sur cession des actions HYDROSOL	146 173	194 897	194 898
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	146 173	229 732	194 898

C/ PROVISIONS

L'analyse des provisions se présente comme suit :

	<u>30 Juin</u>		<u>31</u>
	<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>Decembre</u>
			<u>2008</u>
- Provisions sur titres de participation	600 000	255 000	600 000
- Provisions sur titres immobilisés	260 100	260 100	260 100
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	860 100	515 100	860 100

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 30 JUIN 2009

I- Titres de participation

Emetteur	Nombre de titres	Valeur nominale	Cours moyen d'achat	Valeur d'acquisition	Type de transaction	Date de transaction	% détenu
* Société les Ateliers Mécaniques Industriels "AMI"	102 920	10,000	4,858	500 000	Souscription et actions gratuites	1995	26,39%
* Société TUNISAVIA	231 093	10,000	4,878	1 127 185	Achat en bourse et actions gratuites	1995	14,19%
* Société Industrielle de Lingerie "SIL"	39 900	10,000	13,659	545 000	(a)	1996	22,17%
* Société MEDIS	46 394	10,000	6,481	300 674	(b)	1996 et 1999	3,36%
* Société Hydrosol Fondation	4 968	100,000	45,511	226 097	Souscription, achat en bourse et actions gratuites	1997,1998,1999 et 2006	17,74%
* Société AMI Commerciale	10 000	10,000	10,000	100 000	Souscription	1997 et 2000	10,00%
* Société SOVIA	1 500	100,000	100,000	150 000	Souscription	1997	10,00%
* Société TUNIFRESH	50	100,000	100,000	5 000	Souscription	1998	1,72%
* Société SOMATRAL	14 271	10,000	28,005	399 654	Achat en bourse et actions gratuites	1998	12,97%
* Société FUCHI-KA	5 000	10,000	10,000	50 000	Souscription	1999	13,33%
* Société SOMATRAL COMMERCIALE	10	10,000	0,100	1	Rachat	1999	0,03%
* Société PC RETA L OUTLET	1	100,000	100,000	100	Souscription	2000	0,10%
* Société IGL DISTRIBUTION	1	100,000	100,000	100	Souscription	2000	0,01%
* Société SOTUPA	72 347	5,000	4,147	300 000	Souscription et actions gratuites	1998	8,41%
* Société Informatique et Génie Logiciel Industrie	34 700	5,000	2,882	100 000	Souscription et actions gratuites	1999	4,79%
				3 803 811			

(a) 15.000 actions souscrites, 13.500 actions acquises en bourse et 11.400 actions gratuites

(b) 63.000 actions souscrites, 5.000 actions attribuées en échange de 500 titres OMNIMED, suite à l'opération de fusion absorption MEDIS-OMNIMED, et 36.923 actions gratuites, déduction faite de 30.455 actions cédées en bourse en 2008 et de 28.074 actions cédées en 2009

II- Titres Immobilisés

Emetteur	Nature du titre	Nombre de titres	Valeur nominale	Cours moyen d'achat	Valeur d'acquisition	Type de transaction	Date de transaction
* Société SOVIA	Obligation convertible	1 500	100,000	100,000	150 000	Souscription	1997
* Société Les grands magasins spécialisés "Kinderland"	Obligation convertible	30 000	10,000	10,000	300 000	Souscription	1998
* Société Les grands magasins spécialisés "GSM"	Action	15 010	10,000	10,000	150 100	(a)	1999
* Société FUCHI-KA	Certificat d'investissement	5 000	10,000	10,000	50 000	Souscription	1999
					650 100		

(a) 15.000 actions souscrites et 10 actions acquises en bourse.

Note 4 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le détail des autres actifs courants se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre	Variation
	2009	2008	2008	
- Etat, impôts différés	234 151	230 508	232 035	(2 116)
- Etat, TVA à reporter	214	537		(214)
- VISUAL 2 M Industrie	149 656	149 656	149 656	-
- FUCHI-KA	116 000	116 000	116 000	-
- Autres comptes débiteurs	14 258	14 258	55 558	41 300
- Produits à recevoir	(a) 480 405	280 050	41 438	(438 967)
- Charges constatées d'avances	5 116	4 092		(5 116)
Montant brut	999 800	795 101	594 687	(405 113)
A déduire				
- Provisions	(b) (308 981)	(308 981)	(308 981)	
Montant net	690 819	486 120	285 705	

(a) Le montant de D : 480.405, correspond principalement aux dividendes décidés par les assemblées générales ordinaires des sociétés dans lesquelles la société TUNINVEST-SICAR détient des participations.

(b) Les provisions se détaillent comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2009	2008	2008
- Provisions Prêt VISUAL 2M Industrie	149 656	149 656	149 656
- Provisions Prêt FUCHI-KA	116 000	116 000	116 000
- Provisions intérêts prêt VISUAL 2M Industrie	41 934	41 934	41 934
- Autres	1 391	1 391	1 391
Total	308 981	308 981	308 981

NOTE 5 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

L'analyse des placements et autres actifs financiers se présente comme suit :

	30 Juin		31	Variation
	2009	2008	Décembre 2008	
- Échéances à moins d'un an sur créances immobilisées (a)	132 283	179 416	108 393	
- Créances sur produit de cession des actions "SOPAT-DINDY-NUTRITOP", échues	615 930	607 975	692 316	
- Actions	744	744	744	
- Titres SICAV				
* Tunisie Sicav	3 650 250	380 455	2 057 803	(1 592 447)
* Amen première	929 625	691 314	906 619	(23 006)
* Sicav Amen	14 697	21 557	21 956	7 259
* Amen Trésor	2 783			(2 783)
Montant brut	5 346 312	1 881 461	3 787 831	(1 610 977)
A déduire :				
Provisions	(140 181)	(140 181)	(140 181)	
Montant net	5 206 131	1 741 280	3 647 650	

(a) Le compte "échéances à moins d'un an sur les créances immobilisées" se détaille comme suit :

	30 Juin		31
	2009	2008	Décembre 2008
* Créances sur cession des actions SOPAT-DINDY-NUTRITOP	-	94 175	-
* Créances sur cession des actions TUNISIA SEAWAYS	25 000	30 000	40 000
* Créances sur cession des actions HYDROSOL	97 449	48 724	48 724
* Créances sur cession des actions TECHNO-CATHERING	9 834	6 517	19 669
Total	132 283	179 416	108 393

Note 6**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**

PERIODE CLOSE LE 30 JUIN 2009

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Actions rachetées	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2007	4 830 000	414 116	454 654	-	704 786	6 403 556
Affectations approuvées par l'A.G.O du 9 Mai 2008		57 972	646 814		(704 786)	-
Dividendes sur le bénéfice de 2007			(676 200)			(676 200)
Résultat de la période close le 30 Juin 2008					521 290	521 290
Solde au 30 Juin 2008	4 830 000	472 088	425 268	-	521 290	6 248 646
Résultat de la période close le 30 Juin 2008 (annulation)					(521 290)	(521 290)
Bénéfice net de l'exercice 2008					1 521 444	1 521 444
Solde au 31 Décembre 2008	4 830 000	472 088	425 268	-	1 521 444	7 248 800
Affectations approuvées par l'A.G.O du 24 Juin 2009		10 912	1 510 532		(1 521 444)	-
Rachat des propres actions				(4 772)		(4 772)
Résultat de la période close le 30 Juin 2009					1 776 185	1 776 185
Solde au 30 Juin 2009	4 830 000	483 000	1 935 800	(4 772)	1 776 185	9 020 213

Note 7 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le détail des autres passifs courants se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre		Variation
	2009	2008	2008		
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers					
- Etat, TVA à payer	-	-	5 976	(5 976)	
- Etat, autres impôts et taxes à payer	8 626	4 024	3 048	5 578	
- Avances reçues sur cessions des immobilisations financières	240 000	240 000	240 000	-	
- Diverses Charges à payer	165 684	3 000	172 136	(6 452)	
- Crédoeurs divers	251	50		251	
- Produits constatés d'avance	234 108	234 875	234 402	(294)	
Total	648 669	481 949	655 562	(6 893)	

Note 8 : REVENUS DES TITRES

L'analyse des revenus des titres se présente comme suit :

30 Juin

31

			Décembre
	2009	2008	2008
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers			
- Dividendes des titres de participation	423 655	294 896	326 356
- Dividendes des titres SICAV	38 276	59 810	59 810
- Revenus des titres immobilisés	-	-	12 208
- Plus values sur cession de titres de participation (voir note 3)	1 362 123	53 118	1 530 764
- Plus values sur cession de titres immobilisés	-	402 656	402 656
- Plus values sur titres SICAV	48 774	4 632	16 243
- Revenus des créances	15 606	17 845	22 265
<u>Total</u>	<u>1 888 434</u>	<u>832 957</u>	<u>2 370 302</u>

Note 9 : AUTRES REVENUS

Les autres revenus englobent :

	30 Juin		31 Décembre
	2009	2008	2008
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers			
- Intérêts des comptes courants	256	490	2 646
- Rémunération contrat de conseil	-	-	35 000
<u>Total</u>	<u>256</u>	<u>490</u>	<u>37 646</u>

Note 10 : CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE TITRES

Le détail des charges nettes sur cessions de titres se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2009	2008	2008
- Moins value réalisées sur cession des titres SICAV	-	16 743	17 271
- Moins value latentes sur titres SICAV	20 641	13 425	-
<u>Total</u>	<u>20 641</u>	<u>30 168</u>	<u>17 271</u>

Note 11 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2009	2008	2008
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers			
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	61 409	57 267	280 723
- Publicités, publications et relations publiques	3 291	2 795	6 037

- Frais de négociation des titres	5 422	812	6 584
- Services bancaires et assimilés	46	74	180
- Jetons de présence	13 000	13 000	13 000
- T.C.L	3 773	1 667	4 830
- Cotisations et dons	-	-	2 000
- Autres charges	3 034	3 809	6 733
Total	89 975	79 424	320 087

Note 12 : VARIATION DES AUTRES PASSIFS COURANTS

la variation des autres passifs courants se détaille comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2009	2008	2008
- Total des autres passifs courants au 30/06/2009	648 669	-	-
- Total des autres passifs courants au 30/06/2008	-	481 949	-
- Total des autres passifs courants au 31/12/2008	(655 562)	-	655 562
- Total des autres passifs courants au 31/12/2007	-	(491 595)	(491 595)
- Intérêts sur cessions de titres	294	645	1 118
	(6 599)	(9 001)	165 085

Note 13 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	30 Juin		31 Décembre
	2009	2008	2008
- Total créances immobilisées au 30/06/2009	(146 173)	-	-
- Total créances immobilisées au 31/12/2008	194 898	-	(194 898)
- Total créances immobilisées au 30/06/2008	-	(229 732)	-
- Total créances immobilisées au 31/12/2007	-	303 291	303 291
- Total des échéances à moins d'un an au 30/06/2009	(132 283)	-	-
- Total des échéances à moins d'un an au 31/12/2008	108 393	-	(108 393)
- Total des échéances à moins d'un an au 30/06/2008	-	(179 416)	-
- Total des échéances à moins d'un an au 31/12/2007	-	350 075	350 075
- Créances sur cession des actions "SOPAT" échues au 30/06/2009	(615 930)	-	-
- Créances sur cession des actions "SOPAT" échues au 31/12/2008	692 316	-	(692 316)
- Créances sur cession des actions "SOPAT" échues au 30/06/2008	-	(607 975)	-
- Créances sur cession des actions "SOPAT" échues au 31/12/2007	-	433 998	433 998
- Encaissement sur cession des actions MEDIS	1 544 070	-	1 675 025
- Encaissement sur cession des actions TUNI FIL	-	13	13
- Encaissement Complément sur cession des actions PACK SERVE	-	402 656	402 656
- Encaissement sur cession des actions "SPG"	-	153 128	153 128
- Intérêts sur cessions titres	(294)	(645)	(1 118)
Total	1 644 997	625 393	2 321 461

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2009**

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE TUNINVEST SICAR

1 - En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 10 Mai 2007 et en application des dispositions de l'article 21 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Société Tunisienne d'investissement à capital risque « TUNINVEST – SICAR » pour la période allant du premier janvier au 30 Juin 2009.

2 - Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société **TUNINVEST SICAR**, comprenant le bilan au 30 juin 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

3 - La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

4 - Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

5 - La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} Janvier 1998 au 31 Décembre 2007.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en Décembre 2008 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D : 2.752.662 dont D : 1.230.939 de pénalités.

La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale. Néanmoins, l'administration ne s'est pas prononcée définitivement sur les observations et arguments présentés par la société, justifiant la régularité de sa situation fiscale et la sincérité de ses déclarations.

Ainsi, l'estimation du risque réel associé à cette situation dépend, pour l'essentiel, de la position de l'administration fiscale sur des questions de fond concernant d'une part le champ d'intervention des SICAR et d'autre part, la période de prescription retenue (9 ans) et enfin la prise en compte des moins-values effectives dans le calcul du résultat imposable.

6 - Sur la base de notre examen limité, et à l'exception de la remarque développée dans le paragraphe précédent, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société **TUNINVEST SICAR** arrêtés au 30 Juin 2009, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 16 Juillet 2009

Le Commissaire aux Comptes

Fayçal DERBEL

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-

Siège social : 139, avenue de la Liberté 1002 Tunis

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie –UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2009. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes Med Ali ELAOUANI CHERIF (ECC) et Ahmed BELAIFA (MTBF) .

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2009 (Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	30-juin-09	30-juin-08	31-déc-08
<u>ACTIF</u>				
Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	85 882	49 232	97 046
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	237 833	234 170	153 360
Créances sur la clientèle	3	1 176 130	1 236 725	1 247 762
Portefeuille-titre commercial	4	8 017	12 271	9 130
Portefeuille d'investissement	5	107 482	95 275	98 633
Valeurs immobilisées	6	52 158	51 199	52 949
Autres actifs	7	33 136	30 452	32 823
TOTAL ACTIF		1 700 638	1 709 324	1 691 703
<u>PASSIF</u>				
Banque Centrale et CCP				
- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	64 725	64 347	83 779
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	1 348 810	1 352 828	1 318 836
Emprunts et Ressources spéciales	10	37 560	67 441	44 070
Autres passifs	11	74 571	60 374	69 409
TOTAL PASSIF		1 525 666	1 544 990	1 516 094
<u>CAPITAUX PROPRES</u>				
Capital		50 000	50 000	50 000
Réserves		114 243	100 695	100 696
Autres capitaux propres		740	811	763

Résultats reportés		2	2	2
Résultat de l'exercice		9 987	12 826	24 148
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	174 972	164 334	175 609
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		1 700 638	1 709 324	1 691 703

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRETE AU 30 JUIN 2009
(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	30-juin-09	30-juin-08	31-déc-08
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>				
Cautions, Avals et autres garanties données	13	334 491	262 420	287 518
Crédits documentaires	14	331 197	267 011	173 770
Actifs donnés en garantie		0	0	0
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		665 688	529 431	461 288
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>				
Engagements de financement donnés	15	192 895	201 719	262 412
Engagements sur titres	16	435	19	19
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		193 330	201 738	262 431
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>				
Engagements de financements reçus		0	0	0
Garanties reçues	17	695 489	715 435	803 961
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		695 489	715 435	803 961

ÉTAT DE RESULTAT
PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2009
(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	30-juin-09	30-juin-08	31-déc-08
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>				
Intérêts et revenus assimilés	19	43 907	48103	99 653
Commissions (en produits)	20	13 029	12 218	25 798
Gains sur Portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	3 504	3 245	7 654
Revenus du portefeuille d'investissement	22	3 675	5 255	7 587
<i>Total produits d'exploitation</i>		64 115	68 821	140 692
Intérêts encourus et charges assimilées	23	-18 387	-22 196	-46 010
Commissions encourues		-943	-728	-1 525
<i>Total charges d'exploitation</i>		-19 330	-22 924	-47 535
PRODUIT NET BANCAIRE		44 785	45 897	93 157
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passif	24	-1 127	-929	-2 491
Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	-14	-10	-41
Autres produits d'exploitation		892	892	1 902
Frais de personnel		-18 855	-16 812	-34 439
Charges générales d'exploitation	26	-9 625	-8 944	-17 968
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		-3 828	-3 676	-7 549
RESULTAT D'EXPLOITATION		12 228	16 418	32 571
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	27	-	8	23
Impôts sur les bénéfices	28	-2 241	-3 600	-8 446
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		9 987	12 826	24 148
Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires				
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		9 987	12 826	24 148
RESULTAT PAR ACTION (DT)	29	0,999	1,283	2,415

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN
(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	30-juin-09	30-juin-08	31-déc-08
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>				
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		60 168	63 129	133 651
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-21 931	-22 108	-44 605
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		-2 980	-8 678	-17 289
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-123	-40	84
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		68 960	-156 894	-171 674
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		31 683	262 370	234 482
Titres de placement / Titres de transaction		1 063	959	4 173
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-23 868	-26 353	-44 747
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		6 082	341	-979
Impôts sur les sociétés		-5 835	-1 829	-5 045
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		113 219	110 897	88 051
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		5 230	2 564	7 408
Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement		-10 418	13 691	7 790
Acquisitions cessions sur immobilisations		-3 037	-5 053	-10 661
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		-8 225	11 202	4 537
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>				
Emission / Remboursement d'emprunts		1 000	15 000	-13 500
Augmentation / diminution ressources spéciales		-6 464	-4 605	-7 333
Dividendes versés		-10 592	-11 988	-12 002
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		-16 056	-1 593	-32 835
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		88 938	120 506	59 753
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		124 878	65 125	65 125
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	30	213 816	185 631	124 878

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE LA BANQUE

L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE est une société anonyme au capital de 50 000 000 Dinars, créée en décembre 1961, conformément à la loi N° 67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit.

L'UBCI est une banque de dépôt privée, filiale détenue à raison de 50% par la BNP Paribas BDDI participation.

Le capital social est divisé en 10.000.000 actions de 5 DT chacune.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale NCT 1 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12.

3. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de l'UBCI sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte.
- Comptes débiteurs de la clientèle.
- Crédits sur ressources spéciales.
- Autres crédits à la clientèle.
- Engagements par signature.

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds pour la valeur nominale.

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 (modifiée par la Circulaire 99-04 du 19 mars 1999).

(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

(ii) Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

(iii) Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les créances préoccupantes (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les créances compromises (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours.

Provisions sur les engagements

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- ✓ les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées;
- ✓ les garanties matérialisées par des instruments financiers;

- ✓ les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable;
- ✓ les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT;
- ✓ les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 99-04, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT / COMPTES EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT

La banque a opté pour le traitement des valeurs remis par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

3.3. COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE - TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Composition du portefeuille-titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

- a) Titres d'investissements : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titre d'investissement.
- b) Titres de participation : Ce sont les parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées. Ce sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées :

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivant :
 - une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
 - l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

3.4. COMPTABILISATION DES INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

3.5. COMPTABILISATION DES VALEURS IMMOBILISEES

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire conformément aux taux ci-après indiqués.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20 %
Matériels informatiques	25 %
Matériels informatiques – les grandes machines d'exploitation	20 %
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %

3.6. CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

3.7. PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

Les engagements de retraite sont estimés à la date du 30 juin 2009 à 5 202 KDT. A cette date, un montant de 4 743 KDT est déjà porté au passif du bilan dont 233 KDT imputés sur le premier semestre 2009. Le reliquat, soit 459 KDT sera imputé respectivement sur le deuxième semestre 2009 et l'exercice 2010 à concurrence de 200 KTND et de 259 KTND.

3.8. IMPOTS SUR LES SOCIETES

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Toutefois, et conformément aux dispositions de la loi de finances pour la gestion 2006, la déduction des provisions pour créances douteuses et des provisions pour dépréciation des titres a été faite dans la limite de 100% du bénéfice imposable. Dans son article 39, la loi de Finances autorise les banques à déduire de l'assiette imposable relative à l'exercice 1999 et suivants, à concurrence de 100% les créances abandonnées en principal et intérêt détenues sur des entreprises en difficulté.

4. NOTES EXPLICATIVES*(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)***4.1- ACTIFS****Note 1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

Le solde de cette rubrique a atteint au 30 juin 2009 un montant de 85 882 KDT contre 49 232 KDT au 30 juin 2008 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Caisse	17 298	16 238	16 059
Comptes ordinaires BCT	68 584	32 994	80 987
	85 882	49 232	97 046

Note 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 30 juin 2009 un montant de 237 833 KDT contre 234 170 KDT au 30 juin 2008 et se présente comme suit :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Banque Centrale de Tunisie (1)	171 622	175 921	67 664
Banques de dépôt	0	0	26 000
Banques non-résidentes	20 918	24 536	17 454
Organismes financiers spécialisés	44 839	33 248	41 859
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers et bancaires	454	465	383
	237 833	234 170	153 360

(1) Cette rubrique enregistre les prêts ou placements de la Banque, en Dinars ou en devises, dans le cadre des appels d'offres négatifs ou des ponctions de liquidité de la Banque Centrale de Tunisie.

Note 3 - Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2009 à 1 176 130 KDT contre 1 236 725 KDT au 30 juin 2008 et se détaille comme suit :

		<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Portefeuille escompte	1	974 119	1 004 089	1 046 296
Comptes débiteurs de la clientèle	2	116 301	136 395	108 709
Crédits sur ressources spéciales	3	35 603	42 979	42 078
Autres crédits à la clientèle	4	136 024	143 890	135 743
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		5 886	6 371	5 999

Total brut		1 267 933	1 333 724	1 338 825
Provisions sur crédits à la clientèle	5	-91 803	-96 999	-91 063
Total net		1 176 130	1 236 725	1 247 762

(1) Portefeuille escompte

Le portefeuille escompte enregistre l'ensemble des effets à l'escompte détenus par la banque et qui matérialisent des crédits qu'elle a octroyé à ses clients. Il s'agit des effets de transactions commerciales et des billets de mobilisation représentatifs notamment de crédits de financement de stocks, de crédits de démarrage, de préfinancements d'exportations, de crédits à moyen et long terme, etc.

(2) Comptes débiteurs de la clientèle

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (Autres que les classes 2, 3 et 4).

(3) Crédits sur ressources spéciales

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure affectés à des opérations de financement spécifiques.

Les crédits impayés, douteux et litigieux ou en contentieux sont maintenus à la rubrique d'origine.

(4) Autres crédits à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 30 juin 2009 à 118 015 KDT contre un solde de 143 890 KDT au 30 juin 2008 et s'analyse comme suit :

		<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Total créances douteuses	(i)	138 707	146 311	137 183
Valeurs impayées		2 000	2 746	2 789
Arrangement, rééchelonnements et consolidations		10 736	12 881	11 565
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	(ii)	2 590	1 681	1 604
Agios réservés classes 2, 3 et 4		-18 009	-19 729	-17398
		136 024	143 890	135 743

(i) Les créances douteuses nettes d'agios réservés se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Classe 2	4 571	2 958	2 602
Classe 3	1 751	2 013	1 766
Classe 4	114 376	121 611	115 417
	120 698	126 582	119 785

(ii) Il s'agit des avances accordées à la clientèle autres que bancaires ou financières. Ces avances sont rémunérées par la perception d'au moins 15 jours d'intérêts calculés au taux appliqué au compte à terme ou au bon de caisse majoré d'un point de pourcentage. Cette avance est garantie par le nantissement du bon de caisse.

(5) Provisions sur crédits à la clientèle

La variation des provisions sur crédits à la clientèle s'analyse comme suit :

Provisions au 31 décembre 2008		91 063
Dotations		3 136
Reprises	(i)	2 396
Provisions au 30 juin 2009		91 803

(i) La reprise de provision sur créances douteuses s'analyse comme suit:

Reprise sur créances recouvrées	2 339
Reprises sur créances radiées	0
Reprise sur créances passées par pertes	57
	<u>2 396</u>

Note 4 - Portefeuille-titre commercial

Le solde de ce poste a atteint au 30 juin 2009 un montant de 8 017 KDT contre 12 271 KDT au 30 juin 2008 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Titres de Placement a revenu variable	794	794	794
Bons de trésor assimilés BTA	3 734	8 910	3670
Bons de trésor cessibles BTC	2 504	1 205	3631
Autres obligations	800	1 200	800
Créances rattachées au compte portefeuille titre commercial	185	162	235
Total Brut	8 017	12 271	9 130
Provision pour dépréciation	-	-	-
Total Net	8 017	12 271	9 130

Note 5 - Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 30 juin 2009 à 107 482 KDT contre 95 275 KDT au 30 juin 2008 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Titres de participation	2 519	2 103	2 103
Parts dans les entreprises liées	27 208	27 208	27 207
Titres d'investissement	60 941	61 078	61 009
Titres en Portage	16 007	4 429	6 007

Créances rattachées aux titres d'investissement	2 028	1772	3 583
Total brut	108 703	96 590	99 909
Provision pour dépréciations de titres	-1 221	-1 315	-1 276
Total Net	107 482	95 275	98 633

(i) Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés sur lesquelles l'UBCI exerce le pouvoir de participer aux décisions sur les politiques financières et opérationnelles.

Note 6 - Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint 52 158 KDT au 30 juin 2009 contre 51 199 KDT au 30 juin 2008 et s'analysent comme suit :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Valeurs brutes en début de période	130 718	120 060	120 060
Acquisitions	3 036	5 061	10 673
Cessions		<15>	(15)
Valeurs brutes en fin de période	133 754	125 106	130 718
Amortissements	-81 258	-73 465	-77 431
Provisions pour dépréciation	-338	-442	-338
Valeurs nettes en fin de période	52 158	51 199	52 949

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées au cours du 1er semestre 2009 se présente comme suit :

Libellé	Val. Brute au 31/12/08	Acqui / Cession	Val. Brute au 30/06/09	Tot Amort au 31/12/08	Dotation	Reprise	Tot Amort au 30/06/09	V. Nette au 30/06/09
Fonds de Commerce	887		887	221	22	0	243	644
Terrain	11 497		11 497					11 497
Immobilisations d'exploitation	23 841	30	23 870	11 624	530	0	12 154	11 716
Immobilisations hors expl	785		785	194	19	0	213	572
Agencements et aménagements	25 762	770	26 532	14 548	985	0	15 533	10 999
Mobiliers et Matériels	37 841	504	38 345	29 549	1 286		30 835	7 510
Matériels de Transport	1 371	128	1 499	862	108	0	970	529
Immobilisations en cours	5 224	1 127	6 351	0			0	6 351
Immobilisations Incorporelles	23 510	478	23 988	20 433	878		21 311	2 677
Total	130 718	3 036	133 754	77 431	3 828	0	81 259	52 496
Provisions pour dépréciation								-338
Total Général	130 718	3 036	133 754	77 431	3 828	0	81 259	51 158

Note 7 - Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint 33 136 KDT au 30 juin 2009 contre 30 452 KDT au 30 juin 2008 et se détaille comme suit :

		<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Débiteurs divers	(i)	21 557	20 976	21 370
Comptes de régularisation	(ii)	9 687	7 345	9 166
Comptes de Stock		34	59	212
Siège, succursale et agences		21	71	221
Créances prises en charge par l'Etat		2 161	2 325	2 178
		33 460	30 776	33 147
Provision sur autres actifs		-324	-324	-324
		33 136	30 452	32 823

(i) Le compte débiteurs divers s'analyse comme suit :

		<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Prêts et avances au personnel		13 285	12 877	13 494
Dépôts et cautionnements constitués par la banque		21	178	182
Retenue à la source		43	55	25
Autres débiteurs divers		8 208	7 866	7 669
		21 557	20 976	21 370

(ii) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

		<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Charges payées ou comptabilisées d'avance		3 554	3 825	3 544
Produits à recevoir		1 340	1 668	1 480
Débets à régulariser et divers		4 793	1 810	4 109
Compensation reçue			42	33
		9 687	7 345	9 166

4.2- PASSIF**Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers**

Le solde de ce poste a atteint 64 725 KDT au 30 juin 2009 contre 64 347 KDT au 30 juin 2008 et se détaille comme suit :

		<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Banque Centrale de Tunisie	(i)	-	1 000	-
Banques de dépôt	(ii)	5 020	13 820	19
Banques non-résidentes	(iii)	59 586	49 238	83 267
Organismes financiers spécialisés	(iv)	12	11	135
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires		107	278	358
		64 725	64 347	83 779

		<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
<i>(i) Banque centrale de Tunisie</i>				
Emprunts au jour le jour et à terme		-	1 000	-
			1 000	-

		<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
<i>(ii) Banques de dépôt</i>				
Comptes ordinaires		20	20	19
Emprunts au jour le jour et à terme		5 000	13 800	-
		5 020	13 820	19

		<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
<i>(iii) Banques non-résidentes installées à l'étranger</i>				
Comptes ordinaires		1 513	6 258	1 717
Emprunts au jour le jour et à terme		58 073	42 980	81 550
		59 586	49 238	83 267

		<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
<i>(iv) Organismes financiers spécialisés</i>				
Comptes ordinaires		12	11	135
		12	11	135

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ont une durée résiduelle qui n'excède pas les 3 mois.

Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 1 348 810 KDT au 30 juin 2009 contre un solde de 1 352 828 KDT au 30 juin 2008. Il s'analyse comme suit :

		<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Comptes à vue	(i)	524 821	540 470	512 150
Comptes d'épargne	(ii)	347 214	306 366	330 744
DAT/BC et autres produits financiers	(iii)	367 299	384 825	374 055
Autres sommes dues à la clientèle		36 290	40 168	26 992
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	(iv)	69 000	76 500	68 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle		4 186	4 499	6 895
		1 348 810	1 352 828	1 318 836

(i) Les comptes à vue sont analysés comme suit :

		<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Compagnies d'assurances		8 582	9 668	8 952
Entreprises publiques		38 923	82 531	48 650
Autres clientèles commerciales		139 772	157 169	148 239
Comptes de non-résidents		144 147	121 619	139 529
Clients particuliers		193 397	169 483	166 780
		524 821	540 470	512 150

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

		<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Comptes spéciaux d'épargne	(a)	294 376	260 729	282 124
Comptes d'épargne investissement		355	355	355
Comptes d'épargne logement		32 006	28 404	29 450
Autres	(b)	20 477	16 878	18 815
		347 214	306 366	330 744

(a) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts aux personnes physiques.

(b) Il s'agit d'une multitude de comptes d'épargne à plan : Manager 2000, épargne emploi, épargne multi projets, épargne auto ...

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

		<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Bons de caisse		138 909	133 861	139 537
Dépôts à terme		176 091	179 075	202 264
Placements en devises		52 299	71 889	32 254
		367 299	384 825	374 055

(iv) Les certificats de dépôts sont des titres de créance matérialisant des placements faits par les entreprises et autres organismes auprès de la banque.

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Entreprises étatiques	33 500	39 000	26 500
Sociétés privées	35 500	37 500	41 500
	69 000	76 500	68 000

Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 37 560 KDT au 30 juin 2009 contre un solde de 67 441 KDT au 30 juin 2008. Il s'analyse comme suit :

Désignation	30/06/2009	30/06/2008	31/12/2008
Emprunt Obligataire	-	20 000	-
Ressources Etatiques	4 747	4 702	4 594
FOPRODI	274	318	274
FONAPRA	4 473	4 298	4 235
FOSDA		86	85
Mobilisation créances	449	449	449
Crédits partenariat	9 029	14 551	11 952
Ligne PROPARCO	7 463	12 178	9 963
Lignes CFD	1 566	2 373	1 989
Crédit BIRD	1 615	2 228	1 912
Autres fonds extérieurs	21 424	24 526	24 821
Ligne Italienne	9 120	8 021	10 378
Ligne Suédoise	146	302	205
Ligne FODEP	19	87	61
Ligne Suisse	1 276	1 783	1 529
Ligne Espagnole	570	833	689
Ligne BEI	7 050	9 898	8 492
Ligne K F W	2 875	3 121	3 042
Encours FADES	368	481	425
Dettes rattachées à des ressources spéciales	296	985	342
Total Emprunts et Ressources Spéciales	37 560	67 441	44 070

Note 11 - Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 74 572 KDT au 30 juin 2009 contre un solde de 60 374 KDT au 30 juin 2008. Il s'analyse comme suit :

		<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Provisions	(1)	11 991	11 048	11 718
Comptes de régularisation	(2)	13 253	14 913	15 285
Créditeurs divers		23 711	11 604	23 486
Comptes exigibles après encaissement	(3)	25 616	22 809	18 920

74 571**60 374****69 409**

(1) Les provisions sont analysées comme suit :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Provision en franchise d'impôt sur engagements par signature	4348	4 345	4 308
Provisions pour risques et charges	2 900	2 311	2 899
Provisions pour charges de retraites	4 743	4 392	4 511
	11 991	11 048	11 718

(2) Le compte de régularisation s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Charges à payer	9 677	9 294	8 829
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	1 946	2 036	2 450
Crédits à régulariser et divers	1 630	3 583	4 006
	13 253	14 913	15 285

(3) Le solde des comptes exigibles après encaissement s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Comptes exigibles après encaissement	143 148	120 807	113 012
Portefeuille encaissement	-117 532	-97 998	-94 092
	25 616	22 809	18 920

4.3- CAPITAUX PROPRES**Note 12 - Capitaux propres**

A la date du 30 juin 2009, le capital social s'élève à 50 000 KDT composé de 10 000 000 actions d'une valeur de 5 DT.

Le total des capitaux propres de la banque s'élève au 30 juin 2009 à 174 972 KDT contre un total au 31 décembre 2008 de 175 609 KDT.

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves à régime spécial	Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2008	50 000	5 000	1 548	94 148	763	2	24 148	175 609
Réserve facultative				13 035			-13 035	0
Réserve à régime spécial			513				-513	0
Résultats reportés								0
Distribution des bénéfices							-10 600	-10 600
Réserve légale								
Subvention d'investissement					-24			-24
Résultat au 30.06.2009							9 987	9 987
Solde au 30-06-2009	50 000	5 000	2 061	107 183	739	2	9 987	174 972

4.4- ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 13 - Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique totalise au 30 juin 2009 un montant de 334 491 KDT contre un solde de 262 420 KDT au 30 juin 2008 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/09</u>	<u>30/06/08</u>	<u>31/12/2008</u>
En faveur d'établissement bancaires et financiers	148 308	112 220	136 228
Etablissements bancaires	147 559	111 566	135 479
Entreprises liées : UBCI Leasing	749	654	749
			-
En faveur de la clientèle	186 183	150 200	151 290
Cautions fiscales	10 006	12 318	10 676
Cautions pour marchés	100 739	76 780	85 175
<i>En devises</i>	24 716	23 537	24 545
<i>Dinars</i>	76 023	53 243	60 630
Cautions douanières	26 202	21 077	22 462
Cautions diverses	44 147	32 317	25 265
<i>En devises</i>	25 882	11 916	14 660
<i>En dinars</i>	18 265	20 401	10 605
Obligations cautionnées	5 089	7 708	7 712
	334 491	262 420	287 518

Note 14 - Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 331 197 KDT au 30 juin 2009 contre un solde de 267 011 KDT au 30 juin 2008. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>30/06/09</u>	<u>30/06/08</u>	<u>31/12/08</u>
Crédits documentaires en faveur des établissements financiers et bancaires	178 270	114 766	25 295
Crédits documentaires en faveur de la clientèle	152 927	152 245	148 475
Ouverture de crédits documentaires	124 099	107 539	121 365
Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	28 828	44 706	27 110
	331 197	267 011	173 770

Note 15 - Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques.

Au 30 juin 2009, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 192 895 KDT.

Note 16 - Engagements sur titres

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	<u>30/06/09</u>	<u>30/06/08</u>	<u>31/12/2008</u>
EPAC COM	9	9	9
IDE	7	7	7
Génie climatique	3	3	3
SIDCO	416	-	-
	<u>4 35</u>	<u>19</u>	<u>19</u>

Note 17 - Garanties reçues

	<u>30/06/09</u>	<u>30/06/08</u>	<u>31/12/2008</u>
Garanties reçues de l'état et des compagnies d'assurances	102 075	79 545	93 172
Garanties reçues des banques	184 688	170 092	224 769
Garanties reçues des banques résidentes	111	1 142	1 109
Garanties reçues des banques non-résidentes	184 577	168 950	223 660
Nantissement titres	27 562	37 433	36 122
Garanties reçues de la clientèle	381 164	428 365	449 898
	<u>695 489</u>	<u>715 435</u>	<u>803 961</u>

Note 18 – Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en Hors bilan se subdivisent en deux natures :

Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance représentant les opérations de change au comptant et sont défalquées au 30 juin 2009 comme suit :

Achat au comptant	15 894 KDT
Vente au comptant	4 521 KDT

Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance

supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 30 Juin 2009 comme suit :

Achat à terme	57 785 KDT
Vente à terme	36 718 KDT

4.5- ETAT DE RESULTAT

Note 19 - Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève à 43 907 KDT au 30 Juin 2009 contre un solde de 48 103 KDT au 30 Juin 2008. Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>30/06/09</u>	<u>30/06/08</u>	<u>31/12/08</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	2 866	2 616	5 390
Produits sur opérations de crédit	37 669	41 615	86 425
Revenus assimilés	3 372	3 872	7 838
	43 907	48 103	99 653

Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire

Les produits sur opérations de trésorerie et interbancaire se détaillent comme suit :

	<u>30/06/09</u>	<u>30/06/08</u>	<u>31/12/2008</u>
Marché Monétaire au jour le jour	1 825	257	722
Marché Monétaire à terme	-	-	19
Placements en devises auprès des correspondants étrangers	89	103	329
Marché Monétaire en devises	800	2 070	3 843
Autres	152	186	477
	2 866	2 616	5 390

Produits sur opérations de crédit

Les produits sur opérations de crédit se présentent comme suit :

	<u>30/06/09</u>	<u>30/06/08</u>	<u>31/12/2008</u>
Portefeuille effets (court, moyen et long terme)	31 194	34 664	71 961
Comptes courants débiteurs	4 933	5 250	11 022
Crédits sur ressources extérieures	1 141	1 396	2 717
Créances douteuses ou litigieuses	401	305	725
	37 669	41 615	86 425

Revenus assimilés

Les revenus assimilés se détaillent comme suit :

	<u>30/06/09</u>	<u>30/06/08</u>	<u>31/12/2008</u>
Avals, cautions et acceptations bancaires	1 520	1 346	2 814
Commissions de découverts	720	829	1 531
Commissions sur billets de trésorerie	36	34	79
Report-Déport	1 054	1 342	3 015
Autres Intérêts assimilés	42	321	399
	<u>3 372</u>	<u>3 872</u>	<u>7 838</u>

Note 20 - Commissions

Le solde de cette rubrique s'élève à 13 029 KDT au 30 juin 2009 contre un solde de 12 218 KDT au 30 juin 2008. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>30/06/09</u>	<u>30/06/08</u>	<u>31/12/2008</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	10 198	10 580	21 160
Commissions de tenues de comptes	949	1 090	2 044
Commissions sur opération de change manuel	98	76	326
Autres commissions	1 784	472	2 268
	<u>13 029</u>	<u>12 218</u>	<u>25 798</u>

Note 21 - Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 3 504 KDT au 30 juin 2009 contre un solde de 3 245 KDT au 30 juin 2008. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/09</u>	<u>30/06/08</u>	<u>31/12/2008</u>
Intérêts perçus sur Bons de trésor à court terme	96	61	123
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	115	187	307
Gains/ Pertes sur opérations BTA-BTC	180	66	58
Gains de change	3 440	3 090	7 571
Perte de change	-349	-198	-478
Intérêts/emprunt obligataire en PTF commercial	22	39	73
	<u>3 504</u>	<u>3 245</u>	<u>7 654</u>

Note 22 - Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise au 30 juin 2009 un montant de 3 675 KDT contre 5 255 KDT au 30 juin 2008 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/09</u>	<u>30/06/08</u>	<u>31/12/2008</u>
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	2 107	2 119	4 260
Dividendes sur portefeuille participation	1 246	1 877	1 895
Intérêts sur titre en portage	322	340	500
Plus value de cession titres	-	919	932
	<u>3 675</u>	<u>5 255</u>	<u>7 587</u>

Note 23 - Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à 18 387 KDT au 30 Juin 2009 contre un solde de 22 196 KDT au 30 juin 2008. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/09</u>	<u>30/06/08</u>	<u>31/12/2008</u>
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire	927	2 148	3 248
Intérêts sur les dépôts de la clientèle (1)	16 070	17 400	37 414
Charges sur emprunts obligataires et budgétaires	965	1 682	3 314
Charges assimilées	425	966	2 034
	<u>18 387</u>	<u>22 196</u>	<u>46 010</u>

(1) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	<u>30/06/09</u>	<u>30/06/08</u>	<u>31/12/2008</u>
Dépôts à vue	1 521	2 705	5 489
Bons de caisse et autres produits financiers	8 950	7 500	17 482
Comptes d'épargne	4 129	5 291	10 978
Certificats de dépôts	1 470	1 904	3 465
	<u>16 070</u>	<u>17 400</u>	<u>37 414</u>

Note 24 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 127 KDT au 30 juin 2009 contre un solde de 929 KDT au 30 juin 2008. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Dotations aux provisions	3 513	2 751	6 386
Reprises de provisions	-2 500	-2 120	-11 125

Pertes sur créances couvertes par provisions	57	156	173
Pertes sur créances non couvertes par provisions	65	153	190
Créances radiées	-	-	6 883
Récupération sur créances radiées	-8	-11	-16
	1 127	929	2 491

Note 25 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement :

Le solde de cette rubrique s'élève à 14 KDT au 30 Juin 2009 contre un solde de 10 KDT au 30 juin 2008. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Etalement Prime /Titres d'investissement	-69	-69	-139
Dotations aux provisions	-	-	63
Reprises de provisions	55	59	161
	-14	-10	-41

Note 26 - Charges générales d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 9 625 KDT au 30 juin 2009 contre un solde de 8 944 KDT au 30 juin 2008. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/09</u>	<u>30/06/08</u>	<u>31/12/2008</u>
Impôts et taxes	428	352	755
Travaux, fournitures et services extérieurs	3 949	3 277	7 233
Transport et déplacement	183	27	51
Frais divers de gestion	4 726	4 682	8 559
Charges sur opérations de leasing	-	-	-
Autres charges d'exploitation	339	606	1 370
	9 625	8 944	17 968

Note 27 - Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 0 KDT au 30 juin 2009 contre un solde de 8 KDT au 30 juin 2008. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/09</u>	<u>30/06/08</u>	<u>31/12/08</u>
Plus value de cession d'immobilisations	-	8	23
	-	8	23

Note 28 – Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les sociétés au 30 juin 2009 totalise 2 241 KDT et se présente comme suit :

Bénéfice comptable avant impôt (avant provisions)	15 620
Réintégrations	430
Déductions (dont provisions)	<4 847>
Réinvestissements exonérés	<8 416>
Résultat fiscal	11 203
Taux d'impôt	*20%
Impôt sur les sociétés	2 241

* L'impôt dû par la Banque est le minimum d'impôts.

Note 29 - Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre du premier semestre 2009, se présentent comme suit :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Résultat net (en KDT)	9 987	12 826	24 148
Nombre d'actions ordinaires	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Résultat de base par action (en DT)	0,999	1,283	2,415

4.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**Note 30 - Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 213 816 KDT au 30 juin 2009 contre 124 878 KDT au 31 Décembre 2008 et se détaillent comme suit :

	<u>30/06/09</u>	<u>30/06/08</u>	<u>31/12/08</u>
Caisse	17 298	16 240	16 059
Banques centrale (comptes ordinaires)	68 584	32 994	80 987
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	-59 586	3 078	-83 267
Banque Centrale (prêts au jour le jour)	171 622	174 921	67 664
Banques non-résidentes (prêts au jour le jour)	20 918	15 199	17 454
Banques de dépôt (comptes ordinaires)		-20	26 000
Banques de dépôt (Emprunts au jour le jour)	-5 020	-56 781	-19
	213 816	185 631	124 878

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Tunis, le 31 Juillet 2009

*Mesdames, messieurs les actionnaires de
L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie UBCI*

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers intermédiaires de l'UBCI arrêtés au 30 juin 2009 faisant apparaître un total de capitaux propres de 174 972 KDT et dont le résultat de la période, après estimation des impôts à cette date, s'élève à 9 987 KDT. Ces états financiers intermédiaires relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen.

Nous avons effectué notre examen selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des procédures analytiques appliquées aux données financières : il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de l'UBCI au 30 juin 2009 ainsi que du résultat de ses opérations et des mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Med Ali ELAOUANI CHERIF (ECC)

Ahmed BELAIFA (MTBF)